



Texte : Stéphanie Arc. Photo : © CNRS Photographique - Sébastien Goderoy

Sonia Desmoulin-Canselier

Chercheuse en droit des sciences et des techniques

Penser les nouvelles technologies

Risques sanitaires liés aux nanotechnologies, clonage... c'est sur ces « perturbantes » questions, et la manière dont le droit les encadre, que Sonia Desmoulin-Canselier s'est penchée, estimant qu'« il était plus qu'urgent de le faire car elles intéressent la société au premier titre ». Cette spécialiste du droit des sciences et des technologies émergentes, ouverte aux sciences humaines comme aux sciences expérimentales, a ainsi commencé par travailler sur les biotechnologies animales et végétales, dans la foulée de sa thèse sur l'animal et les rapports entre science et droit (prix Jean Carbonnier 2007). En parallèle, la juriste qui intègre le CNRS en 2007, dans l'Unité mixte de recherche de droit comparé de Paris, s'intéresse aux nanotechnologies, et notamment aux nanomatériaux, « une éprouvette juridique qui permet d'observer la manière dont les pouvoirs publics appliquent le principe de précaution ». En lien avec les nanotechnologies, « qui offrent des outils de plus en plus performants d'analyse du génome », tels que les laboratoires sur puce, elle étudie aussi le thème des groupes d'ascendance et des catégories ethno-raciales. Tous ces thèmes s'inscrivent plus largement dans une étude sur le « rapport au corps dans la constitution de l'identité chez l'homme, assimilable à un animal en biologie et dont les capacités peuvent être modifiées ou accrues par la technologie ».

Unité mixte de recherche de droit comparé, CNRS / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris
www.univ-paris1.fr/centres-de-recherche/umrdc